

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille quinze, le 26 Novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Sénateur-Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mme DUFEIL Jeanine, Mme TARDIF Typhaine, Mme VAN DIEN Françoise, Mr CHOUIIN Pierre, Mr HULAUD Jean-François, Mme VEAUDELET Christelle. Mr ROBIN Patrice, Mr GABILLARD Sébastien, Mme MALABEUX Isabelle, Mr BOIXIERE David, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr CHOANIER Bernard, Mr TERRIERE Jacques, Mme MAUTALEMENT Brigitte, Mme BELLANGER Gilberte, Mme GUILLERME Françoise.

Etait absent : Mr PRIE Jean-Yves

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 22 Octobre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire invite l'ensemble des Membres présents à observer une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Yves OGE, Conseiller Municipal, décédé le 31 Octobre 2015.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de la séance l'avis à donner sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes- d'Armor. L'Assemblée accepte de porter ce point à l'ordre du jour.

Installation de Madame BELLANGER Gilberte comme Conseillère municipale

Suite au décès de Monsieur Jean-Yves OGE le 31 Octobre dernier,

Par lettre en date du 5 Novembre 2015, et suivant les dispositions de l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales, Mr le Maire a informé Monsieur le Sous-Préfet de DINAN.

En application de l'article L.270 du code électoral, le candidat venu sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu de cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Compte-tenu du renoncement à siéger de Monsieur Didier DUFOUR, la personne qui remplit les conditions pour le remplacement de Monsieur Jean-Yves OGE est Madame Gilberte BELLANGER.

En conséquence, Madame Gilberte BELLANGER est installée comme Conseillère Municipale.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il y a lieu de modifier la composition de certaines commissions municipales :

- Remplacement de Monsieur Jean-Yves OGE par Madame Gilberte BELLANGER dans les commissions suivantes :

- Commission des TRAVAUX
- Commission ENVIRONNEMENT
- Commissions CANTINE et GROUPE PROJET EXTENSION CANTINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, prend acte de l'installation de Madame Gilberte BELLANGER.

INTERVENTION de Monsieur Antonin CHAPON (CŒUR EMERAUDE) sur les projets au Pont Pée et au Pont de Cieux

Monsieur Antonin CHAPON, Technicien milieux aquatiques – Zones humides de l'association CŒUR EMERAUDE, a présenté deux projets de restauration des milieux aquatiques sur notre commune.

Le premier projet de restauration dans la continuité écologique des cours d'eau, se trouve sur la rivière de Coëtquen, au PONT-PEE, c'est un ouvrage de 65 cm de hauteur, en pierres maçonnées, classé très difficilement franchissable d'aval en amont pour les poissons, trois possibilités d'intervention : arasement de l'ouvrage, rivière de contournement par le « bief ancien » ou aménagement en aval type : rampe d'enrochement.

L'aménagement proposé, la rampe d'enrochement se chiffre à 2 500 €. Ce coût serait subventionné à hauteur de 80% par l'agence de l'eau, le conseil régional et le conseil départemental et 20 % par Dinan Communauté.

Délai : 2017 pour l'ouvrage, mais il se trouve dans un programme de financement pour 2016.

Un temps de réflexion est proposé aux Membres, la décision sera prise au prochain conseil.

LA ROSELIERE DU PONT DE CIEUX

Monsieur Antonin CHAPON, dans le deuxième projet de restauration de zones humides du contrat territorial présente la roselière du Pont de Cieux, elle est unique en Rance par sa taille, elle est dégradée du fait de son atterrissement d'où un risque de disparition (envahissement par les saules...), c'est une propriété privée, propriétaire unique, elle est située en site NATURA 2000 d'où une partie en site classé.

Monsieur le Maire indique que la restauration de la roselière est un important ouvrage situé à l'entrée du bourg, qu'il serait souhaitable de faire une projection de ce que cela pourrait donner une fois terminé. Ce sujet est reporté à un prochain conseil.

L'estimation des travaux de la Roselière se chiffre entre 45 000 et 60 000 €, suivant le même financement que pour le Pont Pée.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique sera organisée, avec Rance Environnement, pour présenter ce projet aux habitants de la commune.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur David BOIXIERE fait part à l'assemblée que la commission finances s'est réunie le 23/11/2015 et a proposé d'établir une Décision modificative pour effectuer les réajustements de crédits nécessaires sur 2015, soit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement			
Ch 011 - Charges à caractère général			10 000
	Art 6358	Autres taxes (urbanisme)	10 000
Ch 012 - Charges de personnel et frais assimilés			40 000
	Art 64111	Rémunération principale	8 500
	Art 64131	Rémunération	20 500
	Art 6451	Cotisations URSSAF	8 000
	Art 6453	Cotisations caisses de retraite	3 000
Ch 022 - Dépenses imprévues			-10 000
Ch 023 - Virement à la section investissement			-40 000
	Total des dépenses de fonctionnement		0
		Bilan fonctionnement	0

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement			
Ch 020 - Dépenses imprévues			-10 000
Ch 21 - Immobilisations corporelles			
	Op 22 - Divers		10 000
	- Art 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000
	Op 72 - Réserves foncières		-518
	- Art 2111	Terrains nus	-518
	Op 81- Matériel de voirie		518
	-Art 21571	Matériel roulant	518
Ch 23 - Immobilisations en cours			
	Op 46 - Eglise		-40 000
	-Art 2313	Constructions	-40 000
	Total des dépenses d'investissement		-40 000
Recettes d'Investissement			
Ch 021 - Virement de la section de fonctionnement			-40 000
	Total des recettes d'investissement		-40 000
		Bilan investissement	0


Entendu la présentation de Monsieur David BOIXIERE, Délégué aux Finances,
 VU l'exécution du Budget primitif 2015
 Considérant les réajustements de crédits nécessaires

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents,
 ADOPTE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

DEVIS DES ETUDES GEOTECHNIQUES POUR L'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE CANTINE

Monsieur David BOIXIERE, Conseiller Délégué aux Finances informe l'Assemblée que trois cabinets ont été contactés pour établir un devis pour l'étude géotechnique dans le cadre de la construction d'une cantine neuve suivant tableau ci-dessous :

Rennes, le 24/11/2015
Indice A

Pleudihen sur Rance - Restaurant scolaire - Analyse des offres géotechniques			
	ARCADIS	CEBTP	FONDOUEST
Cahier des charges Campagne de sondage 6 sondages tarières avec essais pressio à 8m sous le niveau de fondation Variante entreprise Essais 2 essais d'agressivité du sol 1 essai d'agressivité de l'eau	conforme en base Trois sondages au pénétromètre dynamique type A au refus ou arrêtés à 8m Trois sondages au carottier battu au refus ou arrêtés à 4m, puis poursuite au pénétromètre dynamique jusqu'à 8m Pose d'un piézomètre 2 1	Non répondu Trois sondages à la tarière à 6m ou au refus avec 3 essais pressio Propose 4 fouilles à la pelle mécanique contre mitoyen pour reconnaissance des fondations existantes 2 1	Non répondu Six sondages à la tarière au refus ou de 4m à 7m de profondeur, 21 essais pressios 2 1
Campagne de sondage BASE G2-AVP (€ HT) Campagne de sondage VARIANTE ENTREPRISE G2-AVP (€ HT) Rapport Mission G2 PRO (€ HT) Rapport Mission G2 DCE (€ HT) Mission G4 (€ HT)	5000 3000 800 800 2300	Non répondu 3160 1800 1500	Non répondu 3690 1300 3000
Total BASE (€ HT) Total VARIANTE (€ HT)	8900 6500	Non répondu 6460	Non répondu 7990
Plus-value pour réalisations des sondages en 2 temps	500		
Avis MOE sur le programme proposé par le géotechnicien	Recevable	Recevable, propose des sondages pour étude des mitoyens	Recevable
Délais Intervention sur site Rapport phase AVP Rapport phase PRO	Non précisé Non précisé Non précisé	Troisième semaine après OS Quatrième semaine après OS Non précisé	Deux à trois semaines après OS Deux semaines après réception des documents de la MOE Deux semaines après réception des documents de la MCE
Avis de BETOM	Nous recommandons au maître d'ouvrage de retenir l'offre variante proposée par la société CEBTP (ensemble des compléments 3 à 5) A noter que le complément 2 - Supervision géotechnique d'exécution mission G4 peut éventuellement être déjà prévu par le bureau de contrôle.		

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,
 LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents,
 VALIDE LA PROPOSITION de l'entreprise CEBTP pour 6 460 € H.T.

ACHAT DE PLAQUES DE NUMEROTATIONS POUR LES HABITATIONS

Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller Délégué, informe les Membres qu'il a visité une vingtaine de villages sur la commune afin de répertorier les maisons qui ne sont pas encore numérotées.

il y a 235 plaques à commander.

Le Fournisseur LACROIX a été interrogé pour la fabrication de ces plaques, il propose un devis qui s'élève à : H.T. 1 079,50 €, TTC 1 295,40 €

Cette dépense sera inscrite au budget 2016.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents,

VALIDE LA PROPOSITION DE LA SOCIETE LACROIX pour un montant de : TTC 1 295,40 €

AFFAIRES GENERALES

DEMANDE POUR UN EMPLOI AIDE (CAE) AU SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Madame Sophie CANN qui sollicite un CAE au Service Administratif de la Mairie.

Le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) est prévu pour 35 heures de travail par semaine, l'exonération des charges sociales sur la totalité du salaire et l'obligation d'une formation de 150 h en organisme externe.

Le salaire mensuel de Mme CANN sera calculé sur la base de 1 486 €, l'aide de l'Etat sur 24 mois est de l'ordre de 1 040,20 €, soit pour la collectivité un coût de 445,80 € par mois avec possibilité de facturer quelques heures à la Maison de Retraite si Madame CANN se voit confiée des tâches dans cet établissement.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents,

ACCEPTE D'EMBAUCHER Madame CANN Sophie en contrat CAE, pour 2 ans, au Service administratif, à partir du 1^{er} décembre 2015.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DES C.A.

Monsieur le Maire rappelle que la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), publiée le 7 Aout 2015, prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici au 1^{er} Janvier 2017. L'objectif étant que les regroupements de communes correspondent aux bassins de vie des citoyens. Le seuil minimal de chaque intercommunalité a été fixé à 15 000 habitants.

Dans les Côtes d'Armor, 30 intercommunalités existantes passeront à 9.

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté, le 13 octobre 2015, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Dans ce schéma, DINAN COMMUNAUTE est associée aux Communautés de communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes, tandis que la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin a été associée à Lamballe Communauté et que la Communauté de Communes du Pays de Matignon fusionne avec la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan.

Suite à la présentation de ce projet, les EPCI et les communes peuvent, jusqu'au 15 décembre 2015, donner leur avis sur le schéma proposé par Monsieur le Préfet. C'est ensuite à la CDCI, jusqu'au 18 mars 2016, de donner son avis. La publication finale du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) interviendra le 31 mars 2016. La notification des arrêtés de périmètres et de création des nouveaux EPCI aura lieu le 30 septembre 2016, pour une application au 1^{er} janvier 2017.

L'ensemble des Membres présents souhaite attendre la décision que Dinan-communauté va prendre en Conseil communautaire le 2 Décembre avant de se prononcer.

Un conseil extraordinaire est fixé le 10 Décembre afin de donner un avis sur ce projet de SDCI.

DIVERS

ACHAT SECHE-LINGE pour l'école publique

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1^{er} adjoint, présente la demande de l'école, à savoir l'achat d'un nouveau sèche-linge.

Monsieur PANGAULT précise que le sèche-linge actuellement en leur possession est hors service et ne peut plus être réparé.

Monsieur PANGAULT présente les 2 devis reçus qui s'établissent pour un matériel comparable comme suit :

LADEN – AMB3800 fabrication Française : 379,90 € TTC

ELECTROLUX – EDC2086PDE fabrication Polonaise : 399,90 € TTC

Entendu l'exposé de Monsieur PANGAULT, rapporteur,
Considérant les propositions des 2 appareils,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retenir la proposition financière du matériel LADEN, de fabrication française pour un montant TTC de 379,90 € .

DEMANDE D'AIDE pour le 4L TROPHY

Monsieur Bertrand PANGAULT présente au Conseil Municipal la demande de subvention de Baptiste CHAPPEY, résidant à Pleudihen-sur-Rance et d'Amandine LE DAMANY-BRARD dans le cadre de leur participation au « 4L TROPHY ».

L'objectif de cette course est d'atteindre MARRAKECH afin de pouvoir remettre des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du MAROC. Ce raid est ouvert aux étudiants âgés de 18 à 28 ans. Il se déroule durant une dizaine de jours sur un parcours d'environ 6000 kms à travers les routes de France, d'Espagne et du Maroc. Son coût total est de 9 100 €.

Le tout, à bord de la mythique et sympathique 4L RENAULT ! Equipage N° 988....

Entendu l'exposé de Monsieur Bertrand PANGAULT,
Considérant l'aide de 200 € octroyée en 2011 pour un projet similaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder une aide de 200 € à Mr Baptiste CHAPPEY et à Amandine LE DAMANY-BRARD, dans le cadre de leur participation au « 4L TROPHY » - 2016

Information :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du changement de propriétaire au restaurant « La Cale de Mordreuc ». Frédéric SAFFREY, Laura SEUBE et Ichem GOURGAND ouvriront le restaurant à la clientèle le 10 Février 2016.

ELECTIONS

Monsieur le Maire demande aux Elus, qui sont disponibles, de bien vouloir s'inscrire pour tenir les permanences pour les élections des 6 et 13 Décembre.

Madame Gilberte BELLANGER demande quel est le délai pour faire part de questions avant un conseil municipal. Monsieur le Maire répond qu'il faut les donner 3 jours avant le conseil.

Fin de la séance : 23.00 H